

La voix de l'opposition de gauche

La contribution politique du 21 mars 2018

- [Causerie au format pdf. \(pages\)](#)

Parole d'internaute

- "La fabrique du consentement fonctionne encore, mais de moins en moins. Lorsque la population aura fait le lien entre politique, économie et géostratégie, elle ne fonctionnera plus du tout. Si de plus en plus de gens, en particulier les moins de 35 ans, s'informent majoritairement en dehors de la presse mainstream, ce n'est pas par hasard.

Bernays l'avait prédit : toute propagande a une fin, lorsque le niveau d'information conjugué à la hausse de l'éducation fait se retourner les opinions. J'ai bien l'impression que l'on arrive à un point d'inflexion, même s'il n'est pas encore franchi."

Il n'est pas atteint en effet, et il est inutile de scruter à l'horizon dans l'espoir de saisir l'instant où il le sera, puisque cela ne se produira pas dans le cadre institutionnel, mais uniquement lors de l'irruption révolutionnaire des masses, là vous pourrez vous dire : On y est enfin, et tous les espoirs sont à nouveau permis de changer la société.

Un peu de patience, un tel processus mûrit lentement, mais sûrement. Rompre avec la propagande officielle, avec l'idéologie de la classe dominante ne peut se réaliser qu'à l'issue d'un long processus de maturation, tant les enjeux sont grandioses, imprévisibles, incertains, voire dangereux.

Saper les bases du régime, ne rien lui concéder, le harceler en permanence, le combattre sur tous les fronts, etc. ne peut que renforcer la volonté ou la détermination des travailleurs à refuser de se résigner au triste sort que Macron et l'oligarchie, le capitalisme leur réserve, ce qui à un moment donné doit se traduire selon la loi dialectique de la transformation de la quantité en qualité qui prendra la forme d'une rupture soudaine, brutale avec le régime, le refus de continuer à vivre plus longtemps comme avant. C'est ce genre de discours qu'il faut tenir aux travailleurs, pour qu'ils en prennent conscience ou traduisent consciemment leur rejet de la politique de Macron en s'organisant, en s'unissant pour renverser le régime.

Bref, comme quoi il ne faut jamais perdre espoir !

SNCF : Retrait inconditionnel du rapport Spinetta et du projet de loi de Macron !

Comment le NPA vole au secours de Macron.

- Déclaration unitaire : Défendons tous les services publics ! Solidarité avec les cheminots et les cheminotes ! - 19 mars 2018 (Le bloc national du NPA)

Dans cette déclaration on retrouve sans surprise la propagande ou les thèmes favorisés de la réaction en faveur de la "*transition écologique*" et de la "*bataille pour l'égalité*", alors que la fin du saccage de l'environnement et des inégalités sont des objectifs incompatibles avec le maintien en place du capitalisme. Mais demandera-t-on, quel est le rapport avec les revendications des cheminots ou le projet de privatisation de la SNCF par Macron ?

C'est très simple, cette manoeuvre sert au NPA et aux signataires (*) de cette déclaration à occulter leur refus d'exiger le retrait du rapport Spinetta et du projet de loi de Macron destiné à franchir une étape supplémentaire vers la privatisation totale de la SNCF qui ne figure nulle part dans leur document, bref, à se faire passer pour des gens de gauche à la manière du PS, diviser militants et travailleurs pour que Macron puisse appliquer sa politique.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le refus d'exiger le retrait du projet de loi de Macron sur la SNCF a pour pendant ou est au profit de la poursuite des discussions des syndicats avec le gouvernement, pour semer l'illusion que les cheminots seraient en droit d'en attendre quelque chose, donc les diviser, affaiblir leur résistance pour les pousser à se résigner et à ne pas se mobiliser, à ne pas se lancer dans une grève illimitée jusqu'au retrait du plan de Macron.

(*) - Alternative Libertaire (AL) ; EELV ; Ensemble ; Gauche Démocratique et sociale (GDS) ; Génération.s ; Groupe Parlementaire FI ; NPA ; Nouvelle Donne ; PCF ; PCOF ; Parti de Gauche (PG) ; République et socialisme.

- *"Le train n'est pas qu'un moyen de locomotion, c'est un service public, un outil essentiel à la transition écologique et il est insupportable qu'il puisse s'arrêter aux portes des grandes métropoles. La bataille du service public ferroviaire est d'abord une bataille pour l'égalité."*

Au passage, on aura compris également que le NPA et ses coreligionnaires chargent le capitalisme de réaliser *"la transition écologique"*, pourquoi pas le socialisme, la logique est la même, et comme ils osent tout, quand bien même les inégalités sociales explosent, ils reprennent à leur compte le thème de l'égalité que revendique Macron pour justifier l'alignement du statut des cheminots sur celui des travailleurs du secteur privé.

Quand le PCF reprend la rhétorique de Macron contre les cheminots.

- SNCF: le PCF demande une rencontre avec la ministre des Transports - AFP 20 mars 2018

Le PCF veut rencontrer la ministre des Transports, Elisabeth Borne, pour lui exposer ses propositions de financement du rail, qui sont "à l'opposé" du projet de réforme du gouvernement et de son *"parti pris idéologique"*, a affirmé mardi son secrétaire général Pierre Laurent.

"Nos propositions de financement de la SNCF sont à l'opposé de celles du gouvernement" qui *"refuse tout débat"*, a affirmé M. Laurent lors d'une conférence de presse à Paris, à l'avant-veille des grèves et des manifestations du 22 mars.

"Il y a besoin de changement à la SNCF", a-t-il reconnu, mais "le projet du gouvernement ne résout aucun des problèmes posés à la SNCF, ni celui de la dette ni celui des sous-investissements, et au contraire va tous les aggraver". Selon lui, "ce projet est une tentative de justification pour l'ouverture du rail à la concurrence".

LVOG - Où est le lézard dans cette déclaration ? C'est très simple, aujourd'hui la concurrence n'existe pas, Macron estime qu'un "changement à la SNCF" est indispensable. Et en quoi consiste ce *"changement"* ? Justement, à ouvrir à la concurrence toutes les activités de la SNCF qui ne le sont pas encore pour finalement la privatiser. Et qui Pierre Laurent appelle-t-il à l'aide pour "libérer la SNCF du poids de la dette", je vous donne en mille : La BCE !

Pire encore, si, si, c'est possible, M. Laurent : *"La mise en concurrence ne vient pas de Bruxelles"*, car *"les articles 4 et 5 du règlement européen sur l'obligation de service public permettent de ne pas mettre en oeuvre la mise en concurrence"*, a affirmé M. Laurent (AFP 20 mars 2018).

Ce parasite prend vraiment les travailleurs pour des abrutis, car dans absolument tous les pays du monde "*l'obligation de service public*" existe, puisqu'il existe des écoles publiques, des hôpitaux publics, etc. dont le nombre ou la densité, l'état de vétusté ou de délabrement varie d'un pays à l'autre au point qu'ils sont réservés aux couches de la population les plus miséreuses ou déshérités, les autres se rabattant sur les établissements privés inaccessibles aux plus pauvres.

Autrement dit, partout il existe des services publics au côté des services privés, mais ils ne sont pas destinés à la même clientèle et ne procurent pas vraiment les mêmes services, ce que M. Laurent n'est pas censé ignorer, mais qui lui convient apparemment parfaitement.

M. Laurent est un faussaire, un vulgaire menteur et en voici les preuves.

- Depuis 1957, le traité CEE comprend dans son préambule l'objectif d'établir une concurrence libre et non faussée. Très rapidement, ce principe a acquis une valeur constitutionnelle... (Source : <https://www.telos-eu.com/fr/europe/eloge-de-la-concurrence-libre-et-non-faussee.html>)

Une "*valeur constitutionnelle*" que Macron entend bien honorer, cela va de soi, il a été choisi et élu pour cela.

- À l'heure actuelle, la notion de « libre concurrence » figure dans deux articles de principe (les articles 3 et 4) situés au début du traité instituant la Communauté européenne. Le traité de Lisbonne réécrit également ces articles. L'article qui succède à l'article 3 ne mentionne plus l'exigence d'une concurrence non faussée. En revanche, l'article qui succède à l'article 4 maintient la référence à « une économie de marché ouverte où la concurrence est libre » : seulement, ce nouvel article ne figure plus au début du traité, comme un article de principe ; il constitue désormais l'article 97ter du TFUE. (Source : <https://www.senat.fr/rap/r07-076/r07-0761.html>)

Quel est l'objet de l'article qui "succède à l'article 4" ?

(Source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A52014XC0329%2801%29>)

Communication de la Commission sur des lignes directrices interprétatives concernant le règlement (CE) n ° 1370/2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route

L'article 5, paragraphe 1, du règlement (CE)

2.2.8. Article 4, paragraphe 5 — Options disponibles pour les autorités compétentes si elles jugent souhaitable de prendre des mesures de protection du personnel en cas de changement d'opérateur.

LVOG - Pourquoi nous contenter du titre de ce volumineux article 5 ? Parce qu'il implique un "*changement d'opérateur*", donc autre que la SNCF, ce que M. Laurent a omis de préciser, on aura compris pourquoi.

En réalité, dans ce document on trouve tout et son contraire, de sorte que chacun peut l'interpréter à sa manière. Certains s'en étonneront, d'autres plus avertis affirmeront que c'est un lieu commun, une pratique très répandue... dont s'inspire le NPA et le PCF notamment. Certes, mais à ceci près qui est l'essentiel, c'est que ni vous ni moi ni personne n'avons le pouvoir d'imposer notre interprétation d'un texte face à celle des autorités de Bruxelles ou Macron qui à notre connaissance détiennent le pouvoir.

Pour l'illustrer allons voir ce que contient l'alinéa 2.2.5. de l'article 5 intitulé : Article 2, point e, et article 4, paragraphe 1.

- "À titre d'exemple, la Commission estime que les services à qualifier de services publics doivent être destinés aux citoyens ou être fournis dans l'intérêt de la société dans son ensemble. Les autorités compétentes définissent la nature et la portée des obligations de service public dans le respect des principes généraux du traité. Pour atteindre les objectifs du règlement, c'est-à-dire garantir la sécurité, la rentabilité et la haute qualité des services de transport de voyageurs, les autorités compétentes doivent s'efforcer d'assurer la prestation économiquement et financièrement viable de ces services."

Tout d'abord, les "*obligations de service public*" peuvent être confiées à des entreprises privées (concessionnaires)... avant de leur être cédées définitivement, privatisées. Ensuite chacun sait en quoi consiste les "*principes généraux du traité*", qui les a établis et pour qui, dans quel objectif, privatiser tout ce qui peut l'être selon le principe de la concurrence libre et non faussée et nivelé par le bas le coût de la force de travail. Et pour finir, l'un des "*objectifs du règlement*" confirme que c'est la loi du marché qui prime sur tout autre principe, "*la rentabilité*", qui s'oppose par nature à la définition de service public destiné à permettre à l'ensemble de la population de satisfaire des besoins élémentaires, et non de réaliser des profits pour engraisser des rentiers ou des actionnaires.

Le NPA se place lui-même de l'autre côté de la barricade.

Quand le NPA se transforme en défenseur des porte-parole des médias-oligarques.

- Jean-Luc Mélenchon et le « parti médiatique » : critique des médias ou démagogie anti-journalistes ? - 15 mars 2018 (Source : Le blog national du NPA)

A la question le « *parti médiatique* » existe-t-il, pas du tout répond le NPA, je cite : "*nous n'osons le croire*", au point que Macron n'en est pas le produit, qui oserait le croire, franchement ? Entre nous, comme quoi ils sont très cons au NPA, ils n'osent pas tout, notre ennemi lui ne s'en lasse pas !

Effectivement, on peut affirmer sans prendre de risques, qu'absolument tous les journalistes en pointe sur l'actualité sont corrompus ou font preuve d'une misérable servilité envers leurs employeurs, l'exception confirmant la règle, tout en sachant que c'est la règle qui influence la population, l'exception n'agissant qu'à la marge, quand elle n'est pas instrumentalisée pour démontrer aux naïfs que les médias institutionnels (et les journalistes) sont honnêtes et respectables.